

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 09 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2024

*Effectif légal : 27*

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 27*

*Votants : 25*

*Présents : 20*

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Lakdhar ABED, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**PROCURATIONS** : Madame Muriel COTTIER pour Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Aurore BOUHIER pour Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER pour Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Elodie HAMELIN pour Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Sylvie DEBIAIS pour Monsieur Jacques MIGOZZI

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Délibération n°2024-07-05 Adhésion à GEMALIS**

Pour faciliter nos démarches en termes de recrutement d'apprentis, les CÉMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) proposent une solution par le biais du Groupement d'Employeurs des Métiers de l'Animation et du Lien Social dont le sigle est GE-MALIS.

Le principe : ce groupement d'employeurs porte le contrat de travail et met à votre disposition le.la salariées.

Le coût :

- Une adhésion annuelle unique de 100 € ;
- 148 € par mois de frais de traitement GEMALIS ;
- Le coût du salaire du.de l'apprenti.e..

Au vu de cet exposé, Madame le Maire propose d'adhérer dès l'année 2024, au groupement d'employeurs GEMALIS dont le siège social est actuellement fixé au 16 rue de l'Évangile - 75018 PARIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement GEMALIS dès l'année 2024 ;
- Les frais correspondants seront inscrits au budget principal en cours, section de fonctionnement.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 11 juillet 2024.

Affiché / Notifié le 11 juillet 2024

Certifié exécutoire le 11 juillet 2024

LE MAIRE,

NADINE BURGAUD

